

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 FEVRIER 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le **LUNDI 18 FEVRIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLO - Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE - Gilbert FAUCHARD - Roland PAQUET - Michèle ROBERT - Lilian BEGUE - Pierrette LEHAY - Mickaël COLIBET - Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

Jean-Luc DELLIERE ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Michel BOUILLO

Stéphanie HERVAGAULT -- Aurélie VULLO STIENNE

Secrétaire : Lilian BEGUE

Convocation du 14 février 2019

Les comptes rendus des séances du lundi 17 décembre 2018 et lundi 21 janvier 2019 sont approuvés.

**QUESTION 1
Délib 2019-02- 07**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
BILAN DE LA CONCERTATION – AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différentes étapes d'élaboration du PLUI, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable –PADD-, les zonages, les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée –STECAL-, les Orientations d'Aménagement et de Programmation –OAP- les emplacements réservés et autres informations, sur proposition du Maire

EMET à l'unanimité un AVIS FAVORABLE sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal –PLUi- du Pays de Loiron,

DEMANDE la prise en compte des observations des observations ci-dessous :

REGLEMENT LITERAL :

Zone US :

2. Interdiction et limitation de certains usages et affectations des sols, constructions et activités

Sont autorisés sous conditions :

L'industrie, si elle reste compatible avec la présence d'habitat et ne génère pas de nuisances.

MODIFICATION A APPORTER :

Au vu de cette autorisation sous condition, il y a lieu de porter dans le tableau des destinations US. 1

1. Destination et sous destinations

Destination	Sous-destinations	Autorisation
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie	SOUS CONDITIONS
	Entrepôt	NON
	Bureau	OUI
	Centre de congrès et d'exposition	NON

STECAL

LE BOURGNEUF-LA-FORET

11. La Basse Fesselle «Aa »

Il est demandé d'adapter le texte sur les objectifs de ce STECAL

**QUESTION 2
Délib 2019-02-08**

AVIS SUR LES STATUTS DU NOUVEL EPCI LAVAL AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle

Les arrêtés préfectoraux du 27 février 2018 et du 26 octobre 2018 portant création de la nouvelle communauté d'agglomération dénommée « Laval Agglomération »,

Le Conseil Communautaire réuni le 14 janvier dernier approuvant les statuts du nouvel EPCI., fixant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qu'il convient de donner à la nouvelle agglomération,

Il précise que la compétence optionnelle concernant le débroussaillage des sentiers de randonnées n'est pas reprise et est donc restituée aux communes. Le coût supporté antérieurement par la CCPL pour cette prestation sera intégrée à la dotation de compensation.

L'épicerie sociale, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et la programmation culturelle sont territorialisés pour être exercés par le nouvel EPCI uniquement sur l'ex-Pays de Loiron.

Il est rappelé que les délibérations d'intérêt communautaires des EPCI existants avant la fusion restent applicables jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire par la nouvelle communauté qui doit être défini au plus tard dans les 2 ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral prononçant la fusion.

Ceci exposé, le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil communautaire de Laval Agglomération a décidé de procéder à la réécriture de ses statuts,

Que le projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Laval a été remis aux membres du Conseil Municipal,

par un vote 13 OUI et 3 ABSTENTIONS se prononce favorablement, à la majorité des membres, sur les nouvelles compétences de Laval Agglomération

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et est autorisé à signer tout document à cet effet.

QUESTION 3 Délib 2019-02-09	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) À LAVAL AGGLOMERATION
--	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le conseil communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération du 14 janvier 2019, sur proposition informelle des maires, le Conseil Communautaire a arrêté la composition de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT soient élus, il appartient au Conseil Municipal de décider du mode de scrutin pour procéder au choix des membres de la CLECT.

Aussi, par un vote à main levée par 15 oui et 1 abstention

Monsieur François BERROU est élu membre de la CLECT

QUESTION 4 Délib 2019-02-10	CONVENTION DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CD 53 POUR LE SUIVI DE LA STATION D'EPURATION
--	---

François BERROU, responsable de la commission Agricole et Assainissement rappelle la convention passée avec le service du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration) d'assistance aux collectivités dans les différentes démarches et obligations pour le suivi des équipements d'assainissement collectif.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le renouvellement de la convention pour 1 an moyennant une participation financière de 0.90 €/habitant.

QUESTION 5 Délib 2019-02-11	AVENANTS AUX CONTRATS DE TRAVAUX DU POLE ENFANCE
--	---

Après présentation des deux avenants aux travaux pour le Pôle Enfance, le Conseil Municipal par 14 OUI et 2 ABSTENTIONS valide ce qui suit :

Lot 2 - Terrassements Entreprise SECHE	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 2		
gazon synthétique, bordures et sondage réseaux		3 810,38
TOTAL HT	-	3 810,38
TOTAL TTC		4 572,46
<i>Rappel avenant 1 (délib du 16/7/2018)</i>		3 098,40
portant le marché initial de de 76 735,50 € TTC à 84 406,36 €		
Lot 9 - Metallerie Serrurerie Entreprise BARON	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 2		
Signalétique - modification du matériau		235,00
TOTAL HT	-	235,00
TOTAL TTC		282,00
<i>Rappel avenant 1 (délib du 26/11/2018)</i>		1 561,20
portant le marché initial de de 17 607,36 € TTC à 19 450,56 €		

QUESTION 6

**ACTIVITE LE BOURGNEUF-LA-FOLIE et SA CHORALE
INTERGENERATIONNELLE**

Thérèse LETOURNEAU DORGERE rappelle le projet de la manifestation « Bourgneuf-la-Folie » prévue en 2020 autour de la musique avec le lancement de la chorale intergénérationnelle dès le printemps 2019.

Ce projet peut bénéficier d'une aide de la CAF mais qui sera éventuellement confirmée en juin ou septembre alors qu'il faudrait mettre en place la chorale dès maintenant.

Le coût des intervenants représente une somme de 3 000 €.

Monsieur le Maire propose un temps de réflexion avant de confirmer et de reporter la décision sur le conseil de mars.

QUESTION 7

COMPTE-RENDU COMMISSION SPORT

Michel BOUILLOU précise et informe :

- Les subventions auprès des associations seront présentées à la réunion de mars
- Les travaux d'entretien annuel des terrains de football s'élèvent à 9 500 €
- Les textes et échéances d'obligation d'équipement de défibrillateurs dans les bâtiments recevant du public selon leur classification avec le projet d'en acquérir deux (un à la salle des sports et un au terrain de football). Une formation démonstration sera à prévoir.
- La réflexion et l'étude de la mise en place d'un nouveau sol à la salle des sports dont le coût est estimé aux environs de 80 000 €. La réalisation pourrait s'envisager en 2020
- L'entretien des chemins de randonnées inscrit au PDIPR sera assuré dorénavant par la commune. Cette prestation pourra se faire par entreprise, travailleurs indépendants, agents. Il est évoqué de demander à Laval Agglo si une prestation de service pourrait être envisageable.

**QUESTION 8
Délib 2019-02-12**

**TARIFS LOCATION SALLE SAINT-MARTIN COMPTE-RENDU
COMMISSION SPORT**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide la tarification de l'occupation de la salle Saint-Martin à savoir :

Location salle Saint-Martin	1/2 journée	16,80 €
	Journée	28,60

QUESTION 9

VOTE PARTICIPATION AUPRES DE L'ASSOCIATION PALETS

Après avoir rappelé que

- l'association PALETS s'est retrouvée sans locaux pour leurs rencontres à l'activité « jeux de palets » pendant les travaux du Pôle Enfance

- que le Conseil Municipal a accordé en 2018 une subvention de 150 €/mois plus l'assurance (140 €/an) soit une somme de 1790 € sur 11 mois à titre d'aide à la location d'un bâtiment appartenant à un privé,

le Conseil Municipal donne un accord de principe pour que cette participation soit prolongée jusqu'à fin mars et elle fera l'objet d'un crédit « subvention ».au budget

QUESTION 10

COURRIER ASSOCIATION PETANQUE LOISIRS

Pour répondre à la demande de l'association « Pétanque Loisirs » et devant l'augmentation des adhérents, une réflexion sera menée pour un agrandissement par un doublement de l'aire de jeux actuelle.

QUESTION 11

PROJET GROUPEMENT DE JEUNES FOOTBALL CLUB « Hermine (St Ouen)— Bourgneuf —la Forêt – Le Genest-St-Isle

Il est présenté au Conseil Municipal le projet de constitution d'un groupement des clubs de football cités ci-dessus pour l'embauche d'un éducateur diplômé afin de faire évoluer en groupe supérieur environ une centaine de jeunes joueurs.

La prise en charge de cet éducateur pourrait s'envisager par les 4 parties (les 3 communes et le groupement).

En concertation avec les deux autres communes, le Conseil Municipal donne un accord de principe de participation financière dont le montant reste à confirmer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé :

-du dépôt d'un dossier d'extension d'un élevage avicole à « La Foucherie »

-des négociations toujours en cours avec les époux FOUILLEUL pour l'acquisition du foncier nécessaire aux deux opérations « aléa inondabilité VC des Brosses » et « contournement plan d'eau de Morfelon ».

-du mail de ORANGE confirmant la mise en service de l'antenne relais téléphone mobile fin avril

Devant l'heure tardive, les comptes-rendus des commissions Laval Agglo par les représentants municipaux sont reportés.

Séance levée à 0 heures 15 mn